

Mairie
de
Saint-Jean-Lasseille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité



Mairie de Saint-Jean-Lasseille
Département des Pyrénées-Orientales

Arrêté Municipal n°02/2017
Portant interdiction de stationner Rue des Carignans
en agglomération

Commune de Saint-Jean-Lasseille
En agglomération

Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-JEAN-LASSEILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-8 ;

Vu de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;

Vu la demande formulée par Monsieur Roland NOURY, Maire de la Commune de Saint-Jean-Lasseille, portant interdiction de stationner à la Rue des Carignans et notamment dans les deux virages de cette rue, en agglomération sur la Commune de Saint-Jean-Lasseille, à partir du 3 Juillet 2017 jusqu'au 20 Octobre 2017, pour les travaux de réseaux eaux usées et eau potable sur la RD2 Avenue de la Mairie.

ARRETE

Article 1 :

A partir du 3 Juillet 2017 jusqu'au 20 Octobre 2017 il sera interdit de stationner à le Rue des Carignans et surtout dans les deux virages, pour toute la durée des travaux pour la circulation des bus, engins agricole, camions pour des travaux de réseaux d'eaux usées et eau potable sur la RD2 Avenue de la Mairie.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, quatrième partie) sera mise en place par la municipalité.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : - Le Maire de Saint-Jean-Lasseille,

- Le commandant du regroupement de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à St-Jean-Lasseille, le 28 Juin 2017

Le Maire, Roland NOURY.

Destinataires :
Commune de Saint-Jean-Lasseille
Agence routière de Thuir
Gendarmerie de Thuir
Transports Pages
M. le Préfet, contrôle de Légalité

